



## ACCONS

### Note de synthèse du Budget 2021

Le budget 2021 a été élaboré et voté dans un **contexte** :

- **démographique** en baisse de 4% puisque le recensement de 2020 laisse apparaître 391 habitants au lieu de 407 en 2020.
- **budgétaire** stable (mais la baisse de population induit une diminution de la DGF de 2,22%).
- **économique et social** identique à celui des années précédentes.

**Les priorités du budget** sont :

- D'une part, le financement de plusieurs investissements tels que l'aménagement de la traversée d'agglomération à Brolles (qui n'a pas été réalisée en 2020, le dossier technique ayant été revu), la réfection des murs de l'église, travaux commencés fin 2020 et qui sont toujours en cours.
- D'autre part, de ne pas augmenter la fiscalité (même si le taux de TFB voté à 35,78 % inclut la part départementale qui est reversée à la commune afin de compenser la perte de TH). Cette évolution n'a aucune incidence sur le montant final à payer par le contribuable.

**Le budget consolidé prévisionnel s'équilibre** à 620 534 € dont 54 041 € de crédit reporté de 2020.

#### **FONCTIONNEMENT**

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont prévues à 191 667 € contre 196 550 € en 2020 soit moins 4 883 € (-2,45 %) par rapport au budget prévisionnel 2020 conséquence combinée :

- de la baisse des charges à caractère général (colmatage de la voirie, entretien du tracteur), des charges de personnel (pas d'agent recenseur en 2021), des intérêts d'emprunt.
- de la hausse, en année pleine, des indemnités et cotisations des élus (suite à la revalorisation décidée par les pouvoirs publics à partir du mandat 2020-2026).

La structure des dépenses réelles est la suivante :

- Charges à caractère général : 34,09 % (35,93% en 2020)
- Charges de personnel : 41,36 % (40,70% en 2020)
- Autres charges de gestion courante : 23,88% (19,74% en 2020)
- Charges financières (intérêts des emprunts) : 0,66% (3,63% en 2020).

Les amortissements s'élèvent à 6 635 € et concernent l'éclairage public dont la compétence a été transférée au SDE.

Enfin, il est prévu un virement de 89 003 € à la section d'investissement ce qui représente 31,07 % des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Le montant des **recettes prévisibles de fonctionnement** est inférieur de 64 844 € par rapport à 2020 conséquence d'un montant d'exercice antérieur reporté moins élevé qu'en 2020 (54 041 € au lieu de 110 494 €, suite à la thésaurisation en 2019 pour payer l'enfouissement des réseaux).

## **INVESTISSEMENT**

La section **d'investissement** prévoit 240 702 € de **dépenses** réelles. Dans ce montant sont intégrés 43 179 € de restes à réaliser 2020 pour des travaux de voirie et une facture SDE du hameau de Chaussinand. Les autres investissements sont énumérés dans le paragraphe « Les priorités du budget ».

Le remboursement en capital du seul emprunt en cours à ce jour (souscrit auprès de la Caisse d'épargne) est de 6 543 €. Toutefois il faut ajouter le paiement en 10 ans auprès du SDE des travaux d'enfouissement de l'électrification soit 4 904 € en 2021.

**Les taux des impôts locaux** ont été votés de façon identique à 2020 à savoir :

TBF : 35,78% (voir explication dans paragraphe « Les priorités du budget »)

TFNB : 100,53%.

**Les recettes d'investissement** se répartissent comme suit :

- Virement de l'excédent de fonctionnement au titre de 2021 : 89 003 €
- Excédents de fonctionnement capitalisé : 112 953 €
- Subventions: 98 662 €

- FCTVA : 25 977 € soit 3 fois plus qu'en 2020, conséquence de travaux plus importants en 2019 qu'en 2018.

Fait à Accons, le 1<sup>er</sup> avril 2021

Le Maire,

Josette CLAUZIER

